



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2011

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-sixième session

Supplément n° 27

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 27

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2011



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	1
A. Session de 2011 de la Conférence	1
B. Participants aux travaux de la Conférence	2
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	3
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2011	3
E. Élargissement de la composition de la Conférence	4
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	5
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	5
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	6
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2011	6
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	8
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	10
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	12
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	12
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	13
F. Programme global de désarmement	13
G. Transparence dans le domaine des armements	13
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	14
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	14

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-sixième session, son rapport annuel sur sa session de 2011, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2011 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 24 janvier au 1^{er} avril, du 16 mai au 1^{er} juillet et du 2 août au 16 septembre 2011. Durant cette période, elle a tenu 45 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 10 séances plénières informelles consacrées aux points inscrits à son ordre du jour, à son programme de travail, à son organisation et à sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 de son Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Canada, Chili, Chine, Colombie, République populaire démocratique de Corée et Cuba¹.

5. À la 2^e séance plénière de la session de 2011, le 26 janvier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a prononcé un discours important (CD/PV.1199) dans lequel il est, notamment, revenu sur ce que la Conférence avait accompli en tant qu'instance multilatérale unique au monde de négociation sur le désarmement, ainsi que sur son rôle et sa fonction, et a suggéré un certain nombre de solutions à explorer pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle s'est longtemps trouvée et lui permettre de débiter ses travaux de fond, y compris d'adopter par consensus un programme de travail, dès le début de sa session de 2011.

6. En outre, sur l'invitation conjointe du Président de la Conférence, M. Marius Grinius, Ambassadeur du Canada, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Sergei A. Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/PV.1209); M. Michael Spindelegger, Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche (CD/PV.1209); M^{me} Hillary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique (CD/PV.1210); M. Lawrence Cannon, Ministre des affaires étrangères du Canada (CD/PV.1210); M. Alexander Stubb, Ministre des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1210); M. Juan Manuel Gomez Robledo, Vice-Ministre des affaires multilatérales et des droits de l'homme du Mexique (CD/PV.1210); M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1211); M. Aliakbar Salehi, Ministre

¹ Un accord a été trouvé à la 1227^e séance plénière de la Conférence du désarmement, en vertu duquel Cuba et la République populaire démocratique de Corée intervertiraient l'ordre dans lequel elles assumeraient la présidence de la Conférence.

des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (CD/PV.1211); M. Iurie Leancă, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova (CD/PV.1211); M. Kevin Rudd, Ministre des affaires étrangères de l'Australie (CD/PV.1211); M. Samuel Zbogar, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie (CD/PV.1211); M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande (CD/PV.1211); M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1211); M. Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh (CD/PV.1211); M. Min Dong-seok, Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée (CD/PV.1211); M. Doru Romulus Costea, Secrétaire d'État aux affaires mondiales de la Roumanie (CD/PV.1212); M. Ikuo Yamahana, Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1212); M. Gazmend Turdiu, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de l'Albanie (CD/PV.1212); M. Gregory Vashadze, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie (CD/PV.1214); M. Abelardo Moreno Fernandez, Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1234). En outre, M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et M^{me} Gioconda Ubeda, Secrétaire générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), ont pris la parole en séance plénière de la Conférence du désarmement, les 24 mai et 16 juin 2011 respectivement (CD/PV.1225 et CD/PV.1228).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont diversement exprimé leur soutien à la Conférence, fait part de leur préoccupation quant à la situation dans laquelle elle se trouve actuellement et défini leurs priorités nationales pour les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Sergei A. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU (jusqu'au 30 avril 2011), de M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU (à partir du 19 mai 2011), de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Valère Mantels, spécialiste des questions politiques (hors classe) et secrétaire de la Conférence.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 41 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Soudan, Thaïlande et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/1903, intitulé « Lettre datée du 25 janvier 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2011 aux travaux de la Conférence »;

b) CD/1905, intitulé « Lettre datée du 11 février 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1903, daté du 26 janvier 2011 ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2011

12. À sa 1198^e séance plénière, le 25 janvier 2011, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Marius Grinius, Ambassadeur du Canada, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement, ayant examiné diverses propositions, a adopté l'ordre du jour de sa session de 2011 (CD/PV.1198). Cet ordre du jour (CD/1902) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2011 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur ».

14. Conformément au paragraphe 53 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2010 (CD/1900), le dernier Président de la session de 2010 (Cameroun) et le premier Président de la session de 2011 (Canada) ont procédé à des consultations pendant l'intersession, afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2011. Ces consultations ont été conduites en concertation avec les cinq autres Présidents devant se succéder à la session de 2011 (Chili, Chine, Colombie, République populaire démocratique de Corée et Cuba).

15. Les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations en vue d'établir un programme de travail, mais la Conférence n'est pas parvenue à s'entendre sur un quelconque programme de travail pour la session de 2011.

16. En séance plénière, le 25 janvier 2011, le Président de la Conférence, M. Marius Grinius, Ambassadeur du Canada, a proposé un calendrier indicatif pour débattre de tous les points de l'ordre du jour en séance plénière de la Conférence (CD/PV.1198). À la 1207^e séance plénière, le 22 février 2011, le Président, M. Pedro Oyarce, Ambassadeur du Chili, a fait distribuer un calendrier indicatif (CD/WP.564) invitant à un échange de vues sur tous les points de l'ordre du jour dans le cadre de séances plénières de la Conférence.

17. À la 1219^e séance plénière, le 29 mars 2011, sous la présidence de l'Ambassadeur Wang Qun (Chine), la Conférence a approuvé un calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour (CD/1907). Conformément au document CD/1907, ces discussions informelles n'étaient conçues ni comme des prénégociations ni comme des négociations. Elles devaient compléter, mais en aucun cas remplacer, les activités en cours de la Conférence du désarmement. Les présidents et coordonnateurs devaient faire rapport oralement, à titre personnel, sur les discussions tenues sur les divers points de fond inscrits à l'ordre du jour, au Président, lequel, en concertation avec chacun d'eux, devait, sous sa propre responsabilité, finaliser le texte définitif des rapports. Ces rapports ne devaient en aucune façon influencer sur les positions des membres de la Conférence du désarmement.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

18. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment

consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Des suggestions ont été faites au sujet de la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement (CD/PV.1223).

19. Sur demande de la Serbie, le Président a demandé au secrétariat d'établir un recueil non officiel des documents de base de la Conférence du désarmement se rapportant aux travaux des coordonnateurs spéciaux sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Ledit document a été distribué à la 1229^e séance plénière de la Conférence.

20. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 25 États énumérés ci-après dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte et Serbie.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

21. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

22. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

23. Les membres de la Conférence ont fait part de leurs vues sur la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010, et sur les débats de suivi de cette réunion. Dans le cadre de séances plénières informelles tenues les 9 et 14 juin 2011, ils ont débattu de la situation de la Conférence et des moyens de la renforcer. Le 30 juin 2011, ils ont tenu une séance plénière informelle en présence du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, au cours de laquelle ils ont débattu de la question de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et de la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement. Au cours de la séance plénière du 4 août 2011, les membres de la Conférence et le Secrétaire général de la Conférence ont fait part de leurs vues sur le débat tenu en séance plénière de l'Assemblée générale du 27 au 29 juillet 2011 dans le cadre de la réunion de suivi de la réunion de haut niveau de 2010 (CD/PV.1231). Les diverses vues et préoccupations des délégations au sujet de la situation de blocage qui perdure depuis plus de dix ans, faute de consensus, sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence.

24. Les documents ci-après se rapportant à ce point de l'ordre du jour ont été soumis à la Conférence :

a) CD/1911, daté du 21 juin 2011, intitulé « Lettre datée du 16 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant

permanent de l'Autriche à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration commune faite le 9 juin 2011 par 29 délégations à la Conférence du désarmement dans le cadre du débat de suivi de la réunion de haut niveau tenue dans le cadre de l'Assemblée générale »;

b) CD/1913, daté du 30 juin 2011, intitulé « Lettre datée du 27 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de la Colombie, transmettant le document intitulé « Réflexion sur l'évaluation et le renforcement de la Conférence du désarmement » en tant que compte rendu de ce que la Colombie, à titre national, a retenu de l'exercice de réflexion réalisé sur cette question dans le cadre de la Conférence, les 9 et 14 juin 2011 »;

c) CD/1920, daté du 7 septembre 2011, intitulé « Lettre datée du 1^{er} septembre 2011 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Autriche, transmettant la lettre soumise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président de l'Assemblée générale au titre du point 162 de l'ordre du jour, sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement »;

d) CD/1922, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Nigéria, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Travaux de la Conférence du désarmement ».

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

25. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/45).

26. Conformément à la décision prise à la 1172^e séance plénière (CD/PV.1172) de célébrer la Journée internationale de la femme, M^{me} Adilia Caravaca, intervenant au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à la 1214^e séance plénière, le 8 mars 2011, a donné lecture d'une déclaration du Groupe de travail sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement (CD/PV.1214).

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2011

27. Au cours de sa session de 2011, la Conférence a tenu une série de séances plénières pour débattre de tous les points de fond inscrits à l'ordre du jour, à savoir : a) du 1^{er} au 17 février – cinq séances plénières conformément au calendrier indicatif proposé le 25 janvier 2011 par l'Ambassadeur Marius Grinius (Canada); et b) du 24 février au 17 mars – cinq séances plénières conformément au calendrier indicatif suggéré par l'Ambassadeur Pedro Oyarce (Chili) (CD/WP.564). En outre, du 29 mars au 25 mai, la Conférence a tenu des séances informelles sur tous les points de fond inscrits à l'ordre du jour conformément au calendrier figurant dans le

document publié sous la cote CD/1907, adopté sous la présidence de l'Ambassadeur Wang Qun (Chine).

28. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les documents officiels correspondants, ainsi que dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. Le 1^{er} septembre 2011, conformément aux dispositions du document CD/1907, le Président de la Conférence du désarmement, M. Reyes Rodríguez, Ambassadeur de Cuba, a transmis, par une lettre adressée à la Conférence, les textes des rapports que les cinq coordonnateurs lui avaient faits oralement à titre personnel, textes que le Président avait finalisés sous sa propre responsabilité, sur les travaux réalisés par ces coordonnateurs au cours des séances informelles (CD/1918).

30. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport². On trouvera à l'appendice II² un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2011, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

31. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 17 janvier 2011 (CD/1901 et Add.1) par laquelle le Secrétaire général de l'ONU transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-cinquième session en 2010, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

- 65/43 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 65/44 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)
- 65/45 Désarmement régional (par. 1 et 2)
- 65/56 Désarmement nucléaire (par. 15, 16, 19 et 20)
- 65/59 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 7)
- 65/65 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1)
- 65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (par. 2)
- 65/72 Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (par. 9)

² À paraître séparément.

- 65/80 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 65/81 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5)
- 65/85 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8)
- 65/86 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9)
- 65/93 Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement (par. 1 et 4)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

32. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

33. Les documents ci-après, qui portaient sur ce point de l'ordre du jour, ont été soumis à la Conférence :

a) CD/1904, daté du 2 février 2011, intitulé « Lettre datée du 1^{er} février 2011, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié par l'Autorité nationale de commandement pakistanaise et daté du 14 décembre 2010 »;

b) CD/1906, daté du 14 mars 2011, intitulé « Note verbale datée du 9 mars 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport du Président de la réunion parallèle d'experts organisée par l'Australie et le Japon sur les définitions à inclure dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations à Genève, du 14 au 16 février 2011 »;

c) CD/1908, daté du 17 mai 2011, intitulé « Lettre datée du 13 mai 2011, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, transmettant le texte de la Déclaration de Berlin sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, adoptée le 30 avril 2011 par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie »;

d) CD/1909, daté du 27 mai 2011, intitulé « Note verbale datée du 23 mai 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport du Président de la réunion parallèle d'experts organisée par l'Australie et le Japon sur la vérification du respect d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations à Genève, du 21 au 23 mars 2011 »;

e) CD/1910, daté du 9 juin 2011, intitulé « Allemagne, Bulgarie, Espagne, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Suède et Turquie. Document de travail. Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles »;

f) CD/1914, daté du 4 août 2011, intitulé « Lettre datée du 19 juillet 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim de la France à la Conférence du désarmement, transmettant le texte du communiqué de presse conjoint adopté lors de la première conférence du P5 sur le suivi de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Paris les 30 juin et 1^{er} juillet 2011 »;

g) CD/1915, daté du 4 août 2011, intitulé « Note verbale datée du 3 août 2011, adressée au secrétariat général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le texte de la Déclaration sur la paix et le désarmement nucléaire adoptée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba le 28 juillet 2011 à La Havane »;

h) CD/1916, daté du 15 août 2011, intitulé « Lettre datée du 8 août 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de l'Argentine et du Brésil auprès de la Conférence, transmettant l'article rédigé conjointement par les Ministres des affaires étrangères de ces deux pays à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord conclu entre l'Argentine et le Brésil sur l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire », portant création de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC);

i) CD/1917, daté du 2 septembre 2011, intitulé « Note verbale datée du 30 août 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Japon à la Conférence, transmettant le rapport de M. Akio Suda, Ambassadeur du Japon auprès de la Conférence et Président de la manifestation parallèle d'experts du Japon et de l'Australie sur la question de la vérification d'un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations les 30 mai et 1^{er} juin 2011 »;

j) CD/1919, daté du 12 septembre 2011, intitulé « Note verbale datée du 1^{er} septembre 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport intitulé "Les manifestations parallèles d'experts sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, organisées par l'Australie et le Japon en 2011 : rapport final des Présidents, M. Peter Woolcott, Ambassadeur d'Australie, et M. Akio Suda, Ambassadeur du Japon" »;

k) CD/1921, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Lettre datée du 2 septembre 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim des États-Unis d'Amérique, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique concernant les consultations que les cinq puissances nucléaires ont tenues le 30 août 2011 à Genève sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles »;

l) CD/1923, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Nigéria, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire ».

34. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour se sont tenues les 1^{er} et 3 février 2011 (CD/PV.1201 et CD/PV.1202). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, deux séances plénières consacrées aux points 1 et 2 se sont tenues les 24 février et 3 mars 2011 (CD/PV.1208 et CD/PV.1213). Conformément aux dispositions du document CD/1907, les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés en séances plénières informelles le 29 mars et les 17 et 18 mai 2011, sous la présidence de M^{me} Kshenuka Senewiratne, Ambassadrice de Sri Lanka, et de M. Giovanni Manfredi, Ambassadeur d'Italie.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

35. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

36. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1904, daté du 2 février 2011, intitulé « Lettre datée du 1^{er} février 2011, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié par l'Autorité nationale de commandement pakistanaise et daté du 14 décembre 2010 »;

b) CD/1906, daté du 14 mars 2011, intitulé « Note verbale datée du 9 mars 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport du Président de la réunion parallèle d'experts organisée par l'Australie et le Japon sur les définitions à inclure dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations à Genève, du 14 au 16 février 2011 »;

c) CD/1908, daté du 17 mai 2011, intitulé « Lettre datée du 13 mai 2011, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, transmettant le texte de la Déclaration de Berlin sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, adoptée le 30 avril 2011 par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie »;

d) CD/1909, daté du 27 mai 2011, intitulé « Note verbale datée du 23 mai 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport du Président de la réunion parallèle d'experts organisée par l'Australie et le Japon sur la vérification du respect d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations à Genève, du 21 au 23 mars 2011 »;

e) CD/1910, daté du 9 juin 2011, intitulé « Allemagne, Bulgarie, Espagne, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Suède et Turquie. Document de travail. Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles »;

f) CD/1914, daté du 4 août 2011, intitulé « Lettre datée du 19 juillet 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim de la France à la Conférence du désarmement, transmettant le texte du communiqué de presse conjoint adopté lors de la première conférence du P5 sur le suivi de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Paris les 30 juin et 1^{er} juillet 2011 »;

g) CD/1915, daté du 4 août 2011, intitulé « Note verbale datée du 3 août 2011, adressée au secrétariat général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le texte de la Déclaration sur la paix et le désarmement nucléaire adoptée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba le 28 juillet 2011 à La Havane »;

h) CD/1916, daté du 15 août 2011, intitulé « Lettre datée du 8 août 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de l'Argentine et du Brésil auprès de la Conférence, transmettant l'article rédigé conjointement par les Ministres des affaires étrangères de ces deux pays à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord conclu entre l'Argentine et le Brésil sur l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire », portant création de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC);

i) CD/1917, daté du 2 septembre 2011, intitulé « Note verbale datée du 30 août 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Japon à la Conférence, transmettant le rapport de M. Akio Suda, Ambassadeur du Japon auprès de la Conférence et Président de la manifestation parallèle d'experts du Japon et de l'Australie sur la question de la vérification d'un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue au Palais des Nations les 30 mai et 1^{er} juin 2011 »;

j) CD/1919, daté du 12 septembre 2011, intitulé « Note verbale datée du 1^{er} septembre 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Australie à la Conférence, transmettant le rapport intitulé "Les manifestations parallèles d'experts sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, organisées par l'Australie et le Japon en 2011 : rapport final des Présidents, M. Peter Woolcott, Ambassadeur d'Australie, et M. Akio Suda, Ambassadeur du Japon" »;

k) CD/1921, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Lettre datée du 2 septembre 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim des États-Unis d'Amérique, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique concernant les consultations que les cinq puissances nucléaires ont tenues le 30 août 2011 à Genève sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles »;

l) CD/1923, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Nigéria, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire ».

37. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour se sont tenues les 1^{er} et 3 février 2011

(CD/PV.1201 et CD/PV.1202). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, deux séances plénières consacrées aux points 1 et 2 se sont tenues les 24 février et 3 mars 2011 (CD/PV.1208 et CD/PV.1213). Conformément aux dispositions du document CD/1907, quatre séances plénières informelles consacrées aux points 1 et 2 se sont tenues les 29 mars et 17 et 18 mai 2011, sous la présidence de M^{me} Kshenuka Senewiratne, Ambassadrice de Sri Lanka, et de M. Giovanni Manfredi, Ambassadeur d'Italie.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

38. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

39. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1912, daté du 23 août 2011, intitulé « Lettre datée du 21 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada auprès de la Conférence, transmettant le rapport de synthèse de la dixième Conférence annuelle sur la sécurité spatiale intitulée "Conférence 2011 sur la sécurité spatiale : s'inspirer des mesures prises jusqu'à présent et aller de l'avant", organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en avril 2011 »;

b) CD/1925, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Nigéria, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

40. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), une séance plénière consacrée au point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », s'est tenue le 8 février 2011 (CD/PV.1203). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, une séance plénière consacrée au point 3 s'est tenue le 8 mars 2011 (CD/PV.1214). Conformément aux dispositions du document CD/1907, le point 3 de l'ordre du jour a été examiné lors d'une séance plénière informelle tenue le 31 mars 2011 sous la présidence de M. Luiz Filipe de Macedo Soares, Ambassadeur du Brésil.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/1924, daté du 13 septembre 2011, intitulé « Nigéria, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Garanties de sécurité négatives ».

43. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), une séance plénière consacrée au point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », s'est tenue le 10 février 2011 (CD/PV.1204). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, une séance plénière consacrée au point 4 s'est tenue le 10 mars 2011 (CD/PV.1215). Conformément aux dispositions du document CD/1907, le point 4 de l'ordre du jour a été examiné lors d'une séance plénière informelle tenue le 19 mai 2011 sous la présidence de M. Fodé Seck, Ambassadeur du Sénégal.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

44. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

45. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), le point 5 intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques » a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 février 2011 (CD/PV.1206). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, le point 5 a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 mars 2011 (CD/PV.1216). Conformément aux dispositions du document CD/1907, le point 5 a été examiné lors d'une séance plénière informelle tenue le 25 mai 2011 sous la présidence de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

F. Programme global de désarmement

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), le point 6 de l'ordre du jour intitulé « Programme global de désarmement » a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 février 2011 (CD/PV.1206). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, le point 6 a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 mars 2011 (CD/PV.1216). Conformément aux dispositions du document CD/1907, le point 6 a été examiné lors d'une séance plénière informelle tenue le 25 mai 2011 sous la présidence de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

G. Transparence dans le domaine des armements

48. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

49. Conformément au calendrier des réunions informelles proposé par le Président de la Conférence (CD/PV.1198), le point 7 de l'ordre du jour intitulé « Transparence

dans le domaine des armements » a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 février 2011 (CD/PV.1206). Conformément au calendrier indicatif publié sous la cote CD/WP.564, le point 7 a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 mars 2011 (CD/PV.1216). Conformément aux dispositions du document CD/1907, le point 7 a été examiné lors d'une séance plénière informelle tenue le 25 mai 2011 sous la présidence de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

50. À sa session de 2011, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

51. Compte tenu de l'importance croissante du désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés accomplis par les Présidents de 2011 en vue d'établir un programme de travail pour la session de 2011 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2012, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

52. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2012 seraient les suivantes :

Première partie : 23 janvier-30 mars

Deuxième partie : 14 mai-29 juin

Troisième partie : 30 juillet-14 septembre

53. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 15 septembre 2011.

Le Président de la Conférence
Rodolfo Reyes **Rodríguez**
Cuba

